

Pourquoi et comment lutter face à la contrefaçon ?

Hélène GROS – INPI Nouvelle-Aquitaine
Séminaire SISSE - 12&13 Octobre 2016 à Bordeaux

Pays les plus touchés par la contrefaçon



PI et contrefaçon

La contrefaçon est l'atteinte aux droits exclusifs que la loi accorde aux titulaires de droits de propriété intellectuelle. Elle est sanctionnée par une action spécifique, l'action en contrefaçon.

Premier réflexe, déposer :

- **Son invention**
- **Sa marque**
- **Son dessin et modèle**

Pas de titre

= Pas de protection

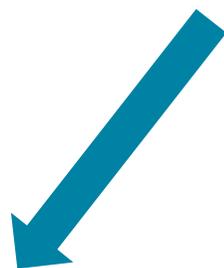
= Pas d'action en contrefaçon

Ensuite utilisation du système judiciaire :

- **Saisies douanières**
- **Action en contrefaçon**

Quels outils juridiques pour protéger les créations ?

DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE



Propriété industrielle

- marque
- dessin ou modèle
- brevet
- ...

Dépôt

Propriété littéraire et artistique

- droit d'auteur
- droits voisins

La propriété industrielle / 3 titres

▶ marque

- > pour un signe de ralliement de la clientèle
- > [10 ans] renouvelable

▶ dessin ou modèle

- > pour l'apparence d'un produit
- > [5 ans] prorogeable 4 fois

▶ brevet

- > pour une invention (technique)
- > 20 ans maximum

Pour bien protéger ses créations...

1. S'assurer avant tout usage ou dépôt de la disponibilité des éléments que l'on souhaite protéger (éviter d'être contrefacteur sans le savoir)
2. Penser à enregistrer ses droits ou à garder la preuve de la date de ses créations (dt d'auteur)
3. Se protéger dans tous les pays d'intérêt et/ou à risque
4. Effectuer une veille active et régulière, et défendre ses droits en vigueur

L'INPI en bref



Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique

Effectif : 730 collaborateurs

Budget : entièrement autofinancé

Implantations :

- Siège à Courbevoie
- 23 implantations en Région
- 10 représentations internationales

Délégation Régionale à Bordeaux

Et DT à Poitiers

Réseau International – 10 Conseillers INPI



L'INPI et la Lutte contre la Contrefaçon

- Experts internationaux
- Actions de sensibilisation et de communication
- Amélioration du dispositif législatif
- Coopération internationale encouragée
- Secrétariat Général du CNAC





Contact :

INPI Nouvelle-Aquitaine

1, place Lainé à Bordeaux

Hélène GROS hgros@inpi.fr

Merci de votre attention !